

# Recensement annuel

8 janvier 2026

Vie municipale

**Le recensement annuel se déroulera du 15 janvier au 21 février sur la commune. Cette mission sera assurée par cinq agent·es de la Poste auprès de 1 216 foyers sébastiennais. Tous les foyers concernés recevront en amont un courrier officiel de la mairie.**

Pour rappel, la participation au recensement est obligatoire. Ce geste citoyen est essentiel pour mieux répondre aux besoins actuels de la population (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite...) et pour planifier les projets de demain, notamment en déterminant le budget des communes.

Lors de sa visite, l'agent·e recenseur·se proposera de répondre directement en ligne sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr), à l'aide d'un identifiant personnalisé. Si vous ne disposez pas d'un accès internet, vous pourrez remplir un questionnaire papier que l'agent reviendra récupérer quelques jours plus tard.

Contact : service État civil / Élections – 02 40 80 85 32

